

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_099**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET SPANC**

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 décembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 1^{er} décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 1^{er} décembre 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	30	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
À L'UNANIMITÉ
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
 Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Christian GUESDON
 Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
 Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
 Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
 Cyrille ROSELO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN
 Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 5 octobre 2023 est adopté à l'unanimité

DEL2023_099 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET SPANC

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2023_023 adoptant le budget SPANC 2023,
- Vu la délibération n°DEL2023_063 relative à la décision modificative n°1 du budget SPANC,
- Vu l'avis favorable de la commission finances et mutualisation en date du 27 novembre 2023,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 30 novembre 2023.

Considérant qu'afin de donner suite à l'envoi des admissions en non-valeur et à l'état de provisionnement des créances par la trésorerie, ceux-ci doivent être budgétés.

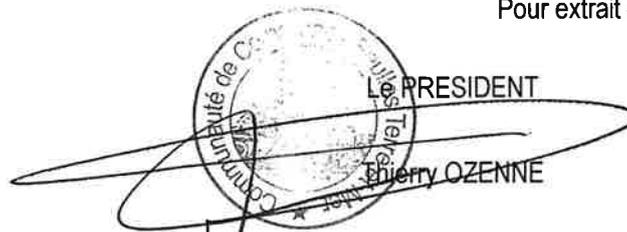
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget SPANC 2023 comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	DÉPENSE	RECETTE
Section Fonctionnement				
65	6541	CRÉANCES EN NON-VALEUR	84.00	
65	6817	DOTATION PROVISIONS DÉPRÉCIATION	325.00	
011	6226	HONORAIRES	-409.00	
TOTAUX			0.00	0.00

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Le PRÉSIDENT
 Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terres et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN